

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 026-25

Objet : contrat de vente relatif la représentation du conte musical sur le thème « le voyage de la coccinelle »

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat de vente présenté par l'entreprise individuelle Lolie Harpe pour le spectacle « le voyage de la coccinelle » pour le Multi-accueil et le relai petite enfance ;

VU le coût de la représentation de 415 euros ;

VU le titulaire du contrat, Entreprise individuelle Lolie Harpe
3 avenue des charmillles
93160 Noisy le Grand

DECIDE

DE signer le contrat avec l'entreprise individuelle Lolie Harpe pour le spectacle musical « le voyage de la coccinelle », vendredi 14 mars 2025 ;

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy.

Fait à Coubron, le : 28 février 2025



Ludovic Toro
Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France,
Président de la Commission Santé de
la Métropole du Grand Paris
Vice-président de l'EPT Grand Paris
Grand Est

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE – 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 – Télécopie : 01 43 88 63 85 – Site : www.coubron.fr – courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Mair